

Laissez entrer le soleil !

Vous saurez tout avec le cadastre solaire



Laissez entrer le soleil !

Laissez entrer le soleil !

La Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (CDCAAG) est aujourd'hui engagée dans la transition énergétique, et sur une démarche de territoire TEPOS (Territoire à Énergie Positive). Elle dispose depuis 2019 d'une stratégie énergétique qui intègre le déploiement de moyens de production d'énergies renouvelables locales.

Une nouvelle étape

Un cadastre solaire, qu'est-ce que c'est ?

Les solutions

Panneaux photovoltaïques en revente totale

En choisissant cette solution, vous pouvez vendre l'énergie produite à EDF, qui s'engage à vous l'acheter au tarif en vigueur (obligation d'achat). Le prix de rachat de l'électricité est plus élevé que pour l'autoconsommation avec revente. Ce tarif est revu tous les trimestres.

Panneaux photovoltaïques en autoconsommation avec revente du surplus

Ce mode d'installation vous permet de consommer en premier lieu l'énergie que vous produisez. L'unité de production doit ainsi être dimensionnée au plus proche de votre besoin, et l'éventuel surplus pourra être revendu au réseau. Le tarif de rachat de cette énergie est moins élevé que pour la revente directe, mais l'intérêt réside plutôt dans le fait de consommer sa propre électricité et de réduire sa facture.

Panneaux photovoltaïques en autoconsommation sans revente

Panneaux solaires thermiques